

SECURITY
COUNCILCONSEIL
DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

THIRD YEAR

No. 133

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

TROISIEME ANNEE

No 133

THREE HUNDRED AND NINETIETH
MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Thursday, 23 December 1948, at 10.30 a.m.*

President: Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

1. Provisional agenda (S/Agenda 390)

1. Adoption of the agenda.
2. Indonesian question:
 - (a) Letter dated 19 December from United States deputy representative on the Security Council (S/1128).
 - (b) Special report from the Committee of Good Offices on the Indonesian Question (S/1117).
 - (c) Supplementary report from the Committee of Good Offices on the Indonesian question (S/1129 and S/1129/Add.1).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

3. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Colonel Hodgson, representative of Australia, Mr. Desai, representative of India, Mr. van Roijen, representative of the Netherlands, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Council table.

Mr. HSIA (China): I wish to begin my brief statement with the question of the competence

TROIS-CENT-QUATRE-VINGT-
DIXIEME SEANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le jeudi 23 décembre 1948, à 10 h. 30.*

Président: M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

1. Ordre du jour provisoire
(S/Agenda 390)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question indonésienne:
 - a) Lettre, en date du 19 décembre, du représentant par intérim des Etats-Unis auprès du Conseil de sécurité (S/1128).
 - b) Rapport spécial de la Commission de bons offices pour la question indonésienne (S/1117).
 - c) Rapport complémentaire de la Commission de bons offices pour la question indonésienne (S/1129 et S/1129/Add.1).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, le colonel Hodgson, représentant de l'Australie, M. Desai, représentant de l'Inde, M. van Roijen, représentant des Pays-Bas, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

M. HSIA (Chine) (traduit de l'anglais): Je voudrais, au début de mon bref exposé, évoquer

of the Security Council in connexion with the Indonesian situation, which was the last point in the long statement made by the representative of the Netherlands [388th meeting]. He dwelt on it at some length and it seemed to him of the utmost importance "that the members of the Council should clearly realize that the competence of the Council in the Indonesian dispute was never recognized by the Netherlands and never decided by the Council itself".

I am afraid I am unable to accept this point of view. This is what actually happened: The Security Council spent practically two meetings — the 172nd and 173rd — on this question. The statements made by various members of the Council, extracts of which were read yesterday morning by the Netherlands representative, were made before a vote was taken on the matter. All the speakers, including the Chinese representative, were at that time more interested in having a cease-fire resolution adopted by the Security Council than in settling the question of the competence of the Security Council, for they were afraid of possible delay as a result of protracted debate on the juridical issue. This feeling of concern coloured all those statements to which the Netherlands representative referred.

Eventually the Security Council decided to vote on the two parts of the preamble of the United States draft resolution separately. The first part read as follows:

"The Security Council,

"Noting with concern the hostilities in progress between the armed forces of the Netherlands and the Republic of Indonesia,"

This was adopted by seven votes to none, with four abstentions.

The second part read:¹

"... and without in any way deciding the juridical question concerning the competence of the Security Council in this regard."

When this second part was put to the vote, it received five votes in favour, cast by Belgium, Brazil, France, the United Kingdom and the United States of America, while Australia, China, Colombia, Poland, Syria and the Union of Soviet Socialist Republics abstained. These words were therefore not included in the resolution as adopted.

In this connexion, may I remind the Security Council of the warning that Mr. van Kleffens, the representative of the Netherlands, issued be-

la question de la compétence du Conseil de sécurité en ce qui concerne la situation en Indonésie, question qui constituait le dernier point de la longue intervention du représentant des Pays-Bas [388ème séance]. Ce dernier s'est étendu assez longuement à cet égard et il lui a paru de la plus haute importance "que les membres du Conseil ne perdent pas de vue que les Pays-Bas n'ont jamais reconnu la compétence du Conseil dans le différend d'Indonésie et que le Conseil ne s'est jamais prononcé sur ce point".

Je regrette de ne pouvoir me rallier à ce point de vue. Voici comment les choses se sont réellement passées: le Conseil de sécurité a consacré pratiquement deux séances — la 172ème et la 173ème — à cette question. Les déclarations des divers membres du Conseil, dont le représentant des Pays-Bas nous a lu des extraits hier matin, ont été faites avant qu'un vote ait eu lieu sur la question. Tous les orateurs, y compris le représentant de la Chine, étaient alors plus désireux de voir le Conseil adopter une résolution ordonnant de cesser les hostilités, que de régler la question de la compétence du Conseil de sécurité, car ils craignaient qu'un débat prolongé sur l'aspect juridique de la question ne retardât la décision. Toutes les déclarations auxquelles le représentant des Pays-Bas s'est référé reflètent cette préoccupation.

En fin de compte, le Conseil de sécurité a décidé de mettre aux voix séparément les deux parties du préambule du projet de résolution des Etats-Unis. La première partie de ce préambule est ainsi conçue:

"Le Conseil de sécurité,

"Constatant avec inquiétude le déroulement des hostilités entre les forces armées des Pays-Bas et la République d'Indonésie,"

Cette partie a été adoptée par sept voix contre zéro, avec quatre abstentions.

La deuxième partie est conçue comme suit¹:

"... et sans préjuger en rien le fond juridique de la question de la compétence du Conseil de sécurité à cet égard."

Lorsque cette deuxième partie a été mise aux voix, cinq pays se sont prononcés en sa faveur, à savoir la Belgique, le Brésil, la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique, tandis que l'Australie, la Chine, la Colombie, la Pologne, la Syrie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques se sont abstenues. Ce membre de phrase n'a donc pas été incorporé au texte de la résolution qui a été finalement adoptée.

Qu'il me soit permis, à ce propos, de rappeler au Conseil l'avertissement que lui a adressé le représentant des Pays-Bas, M. van Kleffens,

¹ This clause was accepted by the United States representative for incorporation into his draft resolution on the basis of a proposal made by the representative of France at the 173rd meeting.

¹ Le représentant des Etats-Unis a accepté d'incorporer cette disposition à son projet de résolution, conformément à une proposition faite par le représentant de la France à la 173ème séance.

fore the vote was taken, a warning expressed in these significant words: "I wish to point out again that this Council implicitly declares itself competent to deal with this question if it does not make in the body of the resolution a certain reservation to the effect that its competence is at least doubtful" [173rd meeting].

In other words, he said that, unless a reservation were made in the resolution, then implicitly the Security Council was competent.

I therefore submit that, by that vote of 1 August 1947, the Security Council decided not to make any reservations as to its competence to deal with the Indonesian question, although I am well aware that certain delegations made strong reservations at the time.

It seems to me somewhat academic to discuss this issue at the present stage, for I cannot imagine that the Security Council, having kept the question of Indonesia on its agenda for eighteen months and having given the matter so much thought and labour—not to mention the expense involved—would be prepared to admit now that it lacked competence and would wish to wash its hands of the matter, like Pontius Pilate of old. To me it is quite unthinkable.

The Indonesian question was first taken up by the Security Council in July 1947 [171st meeting], when armed conflict between the Netherlands and the Republic of Indonesia was in progress. This conflict was brought to a halt by a cease-fire order of the Security Council of 1 August 1947 [S/459]. Today the Security Council is once again confronted with a similar situation in Indonesia. We will do well to realize that the Security Council is confronted with a much more serious situation because the resumption of hostilities has taken place despite the Security Council resolutions, particularly that of 1 August 1947; despite the *Renville* Truce Agreement of 17 January 1948 [S/649, *Appendix XI*]; and despite the presence and efforts of the Committee of Good Offices in Indonesia.

Allow me to recall to the Security Council the text of the resolution of 1 August 1947, as the United States representative did yesterday:

"The Security Council,

"Noting with concern the hostilities in progress between the armed forces of the Netherlands and the Republic of Indonesia,

"Calls upon the parties:

"(a) To cease hostilities forthwith,

"(b) To settle their dispute by arbitration or any other peaceful means and keep the Security Council informed about the progress of the settlement."

avant que la résolution ne soit mise aux voix. Cet avertissement était conçu dans les termes significatifs suivants: "Je tiens à bien préciser à nouveau que, si le Conseil de sécurité n'introduit pas dans le corps de la résolution certaines réserves tendant à admettre que sa compétence est, pour le moins, douteuse, il se reconnaît implicitement la compétence de s'occuper de cette question" [173ème séance].

Autrement dit, le représentant des Pays-Bas a déclaré que si la résolution ne comportait pas de réserves, le Conseil de sécurité se déclarait implicitement compétent.

Tout en n'ignorant pas que certaines délégations ont formulé alors d'expresses réserves, j'estime que, par son vote du 1er août 1947, le Conseil de sécurité a décidé de ne faire aucune réserve concernant sa compétence à traiter de la question indonésienne.

Il me semble donc assez vain de discuter de cette question en ce moment; il m'est difficile, en effet, d'imaginer que le Conseil de sécurité, après avoir maintenu la question indonésienne à son ordre du jour pendant dix-huit mois et après s'être donné tant de peine pour la résoudre — sans parler des dépenses engagées — puisse accepter de se déclarer incompétent et puisse, tel Ponce Pilate, se laver les mains de toute l'affaire. Cette éventualité me paraît tout à fait inconcevable.

Le Conseil de sécurité a abordé pour la première fois l'examen de la question indonésienne en juillet 1947 [171ème séance], au moment où des hostilités se déroulaient entre les Pays-Bas et la République d'Indonésie. Ces hostilités ont pris fin à la suite d'un ordre donné par le Conseil de sécurité le 1er août 1947 [S/459]. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit, une fois de plus, faire face à une situation analogue en Indonésie. Il importe cependant que nous ne perdions pas de vue que cette situation est beaucoup plus grave, étant donné que les hostilités ont repris malgré les résolutions du Conseil de sécurité, notamment celle du 1er août 1947, malgré l'Accord de trêve du *Renville* du 17 janvier 1948 [S/649, *annexe XI*], malgré la présence de la Commission de bon offices en Indonésie et malgré les efforts que celle-ci déploie.

Qu'il me soit permis de rappeler au Conseil de sécurité le texte de la résolution du 1er août 1947, comme l'a fait hier le représentant des Etats-Unis:

"Le Conseil de sécurité,

"Constatant avec inquiétude le déroulement des hostilités entre les forces armées des Pays-Bas et la République d'Indonésie,

"Invite les parties:

"a) A cesser immédiatement les hostilités, et

"b) A régler leurs différends en recourant à l'arbitrage ou à tout autre moyen pacifique et à tenir le Conseil de sécurité au courant des résultats acquis en vue de ce règlement."

There can be no question that the resolution is still valid and binding upon the parties. Sub-paragraph (a) calls upon the parties "to cease hostilities forthwith". That still holds. Sub-paragraph (b) calls upon them "to settle their dispute by arbitration or any other peaceful means". The words "or any other peaceful means" were proposed by the Chinese delegation and accepted by the Australian delegation. The question is: Does not that injunction to settle the dispute by peaceful means still stand? The second clause of sub-paragraph (b) calls upon the parties "to keep the Security Council informed about the progress of the settlement". Is the Security Council being kept informed?

Allow me to remind the Council that the *Renville* Truce Agreement, with its eighteen Principles, was concluded through the effort of the Committee of Good Offices and that the Agreement bears the signatures of the members of the Committee of Good Offices as witnesses. According to a message dated 19 December from Batavia [S/1129/Add.1], the United States representative and the deputy Australian representative on the Committee of Good Offices have expressed the view that "in their repudiation of the *Renville* Agreement, the Netherlands have thus not fulfilled the requirements of article 10 of the Truce Agreement".

In passing, it may be worth noting that, in the Netherlands representative's statement yesterday, he mentioned the *Renville* Agreement several times as if that Agreement were still valid.

Allow me also to call the Security Council's attention to the praiseworthy efforts made by the Committee of Good Offices during the last few weeks as evidenced in the reports and cables to the Security Council contained in documents S/1117 of 13 December, S/1129 of 19 December, S/1129/Add.1 of 20 December and S/1138 of 22 December. In this connexion, I wish to express my delegation's deep appreciation for the way in which the members of the Committee of Good Offices, individually and collectively, have been performing, in the face of great difficulties, their delicate task of peace-making on behalf of the Security Council.

In conclusion, I wish to comment briefly on the events in Indonesia during the past ten or eleven days. The Netherlands representative, in his statement, spoke of certain unbridgeable gaps between the two parties as the cause for launching the military operations by the Netherlands Government on 18-19 December. He said:

"These questions: That of the powers of the representatives of the Crown during the interim period, that of a unified or divided command,

Il n'est pas douteux que cette résolution reste valable, qu'elle a toujours force obligatoire à l'égard des deux parties du différend. L'alinéa a), qui invite les parties "à cesser immédiatement les hostilités", s'applique toujours. L'alinéa b) invite les parties à "régler leurs différends en recourant à l'arbitrage ou à tout autre moyen pacifique". Les termes "ou à tout autre moyen pacifique" ont été proposés par la délégation chinoise et acceptés par la délégation australienne. La question qui se pose est la suivante: l'ordre de régler le différend par des moyens pacifiques n'est-il pas toujours valable? La deuxième partie de l'alinéa b) invite les parties "à tenir le Conseil de sécurité au courant des résultats acquis en vue de ce règlement". Or, en est-il bien ainsi?

Je me permettrai de rappeler aux membres du Conseil que l'Accord de trêve du *Renville*, dans lequel sont consignés dix-huit principes, a été conclu grâce aux efforts déployés par la Commission de bons offices et que cet Accord a été signé par les membres de la Commission de bons offices en tant que témoins. D'après un message en date du 19 décembre reçu de Batavia [S/1129/Add.1], le représentant des Etats-Unis et le représentant par intérim de l'Australie à la Commission de bons offices ont exprimé l'opinion que: "en dénonçant l'Accord du *Renville*, les Pays-Bas ne se sont pas conformés aux dispositions de l'article 10 de l'Accord de trêve".

Je vous signale, incidemment, que le représentant des Pays-Bas a fait allusion à plusieurs reprises, hier, à l'Accord du *Renville*, comme si cet Accord était toujours en vigueur.

Qu'il me soit également permis d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les louables efforts que la Commission de bons offices a déployés pendant les dernières semaines, ainsi qu'il ressort des rapports et de câbles qui ont été adressés au Conseil de sécurité et qui sont reproduits dans les documents S/1117 du 13 décembre, S/1129 du 19 décembre, S/1129 Add.1 du 20 décembre et S/1138 du 22 décembre. Je désirerais, à ce propos, exprimer à quel point la délégation chinoise est satisfaite de la manière dont les membres de la Commission de bons offices, tant individuellement que collectivement, se sont, en présence de grandes difficultés, acquittés, au nom du Conseil de sécurité, de leur délicate mission de conciliation.

Enfin, je voudrais, en conclusion, présenter quelques brèves observations sur les événements qui se sont déroulés en Indonésie au cours des dix ou onze derniers jours. Dans son exposé, le représentant des Pays-Bas a déclaré que les opérations militaires entreprises par le Gouvernement des Pays-Bas les 18 et 19 décembre étaient motivées par le fait que les deux parties en présence avaient des points de vue inconciliables sur un certain nombre de questions. Il a dit notamment:

"Les pouvoirs du représentant de la Couronne pendant la période intermédiaire, le commandement unifié ou séparé des forces armées,

that of the subsistence of a separate Republican Army, and that of the ever-increasing violations of the truce agreement, were the main issues on which the Ministerial delegation found that unbridgeable gaps existed."

I do not doubt for a moment that the Republican side had its faults and shortcomings and that there were probably provocations. These complaints, it seems to us, should be brought to the attention of the Committee of Good Offices and, if necessary, to the Security Council. It is difficult to believe that the resort to military operations is the only method of solving these political differences or a correct way of bridging the so-called unbridgeable gaps. My delegation has repeatedly expressed its conviction and tendered its humble advice that real partnership and co-operation between the Netherlands and the people in Indonesia can never be built upon the employment of force.

The logic of events and the growing gravity of the situation call for prompt action by the Security Council and for a resolution more specific and unequivocal than that of 1 August 1947. Accordingly, my delegation will support the draft resolution jointly submitted by the delegations of Colombia, Syria and the United States of America [S/1142].

Colonel HODGSON (Australia): It was clear last week that the Security Council would be confronted with a crisis in respect to Indonesia. The President himself had a communication from the representative of Indonesia asking for a meeting of the Security Council and for the placing of this item on its agenda [S/1120]. I, and other members of the Security Council, spoke to the President, but he did not see fit to convene a meeting.

Then, on Friday, 17 December, not one member of the Security Council raised the question, and the Council violated the Charter and rule 8 of the rules of procedure when it decided that at least three days' notice would be given before any meeting of the Council would be called [386th meeting]. It seemed to me that, when the news about Indonesia came through, the President himself should have called a meeting immediately for Sunday afternoon, 19 December. However, I shall pass over that.

Yesterday [388th and 389th meetings], we heard statements from the representatives of the Netherlands and Indonesia—statements which were exactly what we had expected, which followed the lines of those which we heard a year ago, and which did not assist the Council in reaching a decision on the immediate and urgent short-term problem confronting us. We heard the same series of charges and counter-charges.

le maintien d'une armée républicaine distincte et le nombre toujours croissant des violations de l'accord de trêve, telles sont les principales questions pour lesquelles la délégation ministérielle s'aperçut qu'un fossé infranchissable séparait les parties."

Je ne doute pas un seul instant que les Républicains aient des responsabilités, qu'il y ait eu de leur part des manquements et probablement aussi des provocations. Il conviendrait toutefois, à mon avis, que ces plaintes soient portées devant la Commission de bons offices et, le cas échéant, devant le Conseil de sécurité. Il est difficile de concevoir que le recours à la force constitue le seul moyen d'aplanir ces divergences politiques ou soit une bonne méthode pour rapprocher des points de vue que l'on prétend inconciliables. La délégation chinoise a toujours exprimé la conviction qu'une association et une coopération véritables entre les Pays-Bas et le peuple indonésien ne pourraient jamais être réalisées par le recours à la violence.

Etant donné le cours des événements et la gravité croissante de la situation, le Conseil de sécurité devra intervenir sans délai et adopter une résolution plus précise et moins ambiguë que celle du 1er août 1947. En conséquence, la délégation chinoise appuiera le projet de résolution présenté conjointement par les délégations de la Colombie, de la Syrie et des Etats-Unis d'Amérique [S/1142].

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Il était évident, la semaine dernière, que le Conseil de sécurité aurait à faire face à une crise en ce qui concerne la question indonésienne. Le Président du Conseil avait reçu une communication du représentant de l'Indonésie dans laquelle celui-ci lui demandait de convoquer le Conseil de sécurité et d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil [S/1120]. Nous avons, moi-même et d'autres membres du Conseil, eu des entretiens avec le Président, mais celui-ci n'a pas jugé nécessaire de convoquer une séance du Conseil.

Le vendredi 17 décembre, aucun membre du Conseil de sécurité n'a soulevé cette question et le Conseil a violé les dispositions de la Charte et de l'article 8 de son règlement intérieur en décidant qu'aucune séance du Conseil ne serait convoquée sans un préavis minimum de trois jours [386ème séance]. Il me semble que le Président aurait dû, dès que fut connue la nouvelle des événements d'Indonésie, convoquer immédiatement le Conseil pour l'après-midi du dimanche 19 décembre. Je n'insisterai toutefois pas sur ce point.

Nous avons entendu hier [388ème et 389ème séances] les déclarations des représentants des Pays-Bas et de l'Indonésie — déclarations conformes à ce que nous attendions, analogues à celles que nous avons pu entendre il y a un an — qui n'ont pas permis au Conseil de prendre une décision au sujet du problème immédiat et urgent que nous avons à résoudre. Nous avons entendu les mêmes séries d'accusations et de contre-accusations.

At the moment, we are confronted with a direct challenge to the Security Council, and the Council must make a courageous attempt to prevent the continuance of this destruction and waste of life. We were confronted with a similar position in July of last year, and then, for the first time in its history, the Council did act courageously and effectively, and there was world-wide commendation of the fact that the principal organ for security could act effectively in an emergency. But at that time there were attempts by certain members of the Council to delay and to postpone action on the ground of questioning the competence of the Security Council to deal with this matter. This question of the competency of the Council being raised again, as it was yesterday, is extraordinary in the light of developments.

I pay tribute to our Chinese colleague for giving so clearly the reasons which actuated us last year in avoiding the long procedural tangles, but I must say this about the real merits of this question of the competency of the Council. Various quotations were given to us yesterday, but not all the quotations—for example, there was no quotation from what the representative of Australia had said. I can sum this up in a few words. In international law, a State has defined territory, it has an organization of government controlling that territory and the people resident therein, is independent of foreign control, is substantially recognized by other States, and is capable of making international agreements. That is a broad definition, and Indonesia answered to all these attributes. Even by the original Linggadjati Agreement, the Netherlands Government itself recognized Indonesia as having *de facto* sovereignty and as being *de facto* a State. The United States of America, the United Kingdom, Egypt, Lebanon, India and several others I could mention all recognized Indonesia as a *de facto* State. Some of them had even entered into international agreements with Indonesia.

Last year we were confronted with a breach of the peace and we brought the original resolution [S/454] under Chapter VII, Article 39, of the Charter, calling upon the parties to do certain things. But, in deference to various members, we cut out the words "Article 39" to avoid, as our Chinese colleague said, the long procedural wrangle. At that time, with all that loss of life and property and pillage and destruction going on, and at a time when the Council was called upon before the world to do something, we had one representative solemnly proposing that, like Pontius Pilate, we should wash our hands of the whole thing and refer it to the International Court of Justice to see if we had jurisdiction [173rd meeting]. Of course, the Council rejected that, and rightly so, and on 1 August passed the first of its resolutions on

Nous nous trouvons en ce moment devant un défi qui atteint directement le Conseil de sécurité et celui-ci doit essayer hardiment de mettre fin à ces destructions et à ces pertes de vies humaines. Nous nous sommes trouvés dans une situation analogue au mois de juillet de l'année dernière. C'est alors que, pour la première fois de son histoire, le Conseil a agi avec courage et efficacité et le monde entier s'est félicité de ce que l'organe principal chargé du maintien de la sécurité pouvait agir efficacement en cas de crise. Pourtant, à cette époque, certains membres du Conseil se sont efforcés de retarder et d'ajourner l'action du Conseil en contestant la compétence de ce dernier en la matière. Compte tenu des derniers événements, il est extraordinaire de voir soulever à nouveau cette question de la compétence du Conseil, comme on l'a fait hier.

Je rends hommage à notre collègue de la Chine qui a exposé avec tant de clarté les raisons auxquelles nous avons obéi l'année dernière pour éviter de nous embourber dans le maquis de la procédure. Je dois cependant présenter quelques observations en ce qui concerne le fond de cette question de la compétence du Conseil. On nous a cité hier divers passages, mais pas tous: c'est ainsi qu'on n'a cité aucun passage de la déclaration du représentant de l'Australie. Je puis la résumer en quelques mots. En droit international, un Etat possède un territoire défini, des organes du gouvernement qui contrôlent ce territoire et la population échappe au contrôle de l'étranger; il est effectivement reconnu par d'autres Etats et il est compétent pour conclure des accords internationaux. C'est là une définition générale et l'Indonésie possédait tous ces attributs de l'Etat. Même dans le premier accord, celui de Linggadjati, le Gouvernement néerlandais lui-même a reconnu que l'Indonésie exerçait une souveraineté *de facto* et qu'elle était un Etat *de facto*. Les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, l'Egypte, le Liban, l'Inde, et d'autres encore que je pourrais citer, ont tous reconnu l'Indonésie comme un Etat *de facto*. Certains de ces pays ont même conclu des accords internationaux avec l'Indonésie.

L'année dernière, nous nous sommes trouvés devant une rupture de la paix et nous avons soumis la première résolution [S/454] en application de l'Article 39 du Chapitre VII de la Charte, invitant les parties à prendre certaines mesures. Toutefois, par déférence pour certains membres, nous avons supprimé les mots "Article 39" pour éviter, comme l'a dit notre collègue chinois, les longues disputes sur la procédure. A ce moment, malgré toutes ces pertes de vies et de biens, tous ces pillages et toutes ces destructions, à ce moment où l'on en appelait au Conseil de sécurité, à la face du monde entier, de prendre des mesures quelconques, nous avons vu un représentant proposer solennellement que, à l'instar de Ponce Pilate, nous nous lavions les mains de toute cette histoire et que nous la renvoyions devant la Cour internationale de Justice pour

this question—the resolution which has already been quoted during the course of this debate.

That order was for a cease-fire and for the peaceful settlement of the dispute. Now, there are two things about that. While the Netherlands Government was maintaining its point of view about the incompetence of the Security Council, the representative of the Netherlands solemnly came to this Council table and said before the world that his Government would observe and act on that resolution in good faith. That solemn undertaking has been violated. But there is more in it than that. The Council did make a decision, and did pass that resolution, irrespective of whether or not it had competence. That was a decision of the Council.

I shall quote Article 25 because yesterday [388th meeting] the representative of the Netherlands said before this Council that his country was going on in the full knowledge of what it was doing and prepared to take all consequences. The first consequence is this: Article 25 of the Charter states:

“The Members of the United Nations agree to accept and carry out the decisions of the Security Council in accordance with the present Charter.”

We thus have the first clear-cut deliberate violation of the Charter by a Member. As I shall show, two other decisions were violated, and the consequences must be—if the Council faces up to the matter—expulsion from the United Nations. On 26 August [195th meeting] the Council passed several resolutions. These resolutions established a consular commission of observers [S/525 I]; secondly, a Committee of Good Offices [S/525 II]; and, thirdly, they reaffirmed the cease-fire order [S/512]. On 30 August, the representatives of the Netherlands accepted these resolutions and indicated the full co-operation of the Netherlands in the Committee of Good Offices. My delegation believes, on the basis of the evidence we have, that that pledge was violated.

I noticed yesterday that the representative of the United States of America referred to that lack of co-operation, but he did not attempt to apportion blame. But his Government knows the reason and the full facts, just as my Government does, because we are both represented on the Committee of Good Offices. The reports of the Committee itself show that for nearly the whole year there was a complete lack of co-operation, and there were no negotiations in which the auspices of that Committee were invoked.

I come now to the third resolution [S/931] passed by the Security Council the last time the question came before it on 29 July [342nd meet-

savoir si elle relevait de notre compétence [173ème séance]. Evidemment, le Conseil a repoussé cette proposition et à juste titre, et a adopté, le 1er août, la première de ses résolutions sur cette question, déjà citée au cours de ce débat.

Cette résolution contenait l'ordre de cesser les hostilités et de régler le différend par des moyens pacifiques. Il y a deux choses à dire à ce sujet. La première, c'est que, alors que le Gouvernement des Pays-Bas maintenait son point de vue quant à l'incompétence du Conseil de sécurité, le représentant des Pays-Bas est venu solennellement prendre place à la table du Conseil de sécurité et a affirmé à la face du monde que son Gouvernement observerait de bonne foi les dispositions de cette résolution et prendrait les mesures qu'elle recommande. Cet engagement solennel a été violé. Mais il y a autre chose. Le Conseil a pris une décision; il a adopté cette résolution, compétent ou non. C'était une décision du Conseil.

Je citerai l'Article 25, parce qu'hier [388ème séance] le représentant des Pays-Bas a déclaré devant le Conseil que son pays continuait dans la même voie, pleinement conscient de ce qu'il faisait et prêt à en supporter toutes les conséquences. La première conséquence, la voici: l'Article 25 de la Charte stipule:

“Les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte.”

Nous voici donc devant la première violation bien nette de la Charte commise de propos délibéré par un Etat Membre. Comme je le montrerai, deux autres décisions ont été violées et ces violations — si le Conseil prend ses responsabilités — doivent avoir pour conséquence l'expulsion hors de l'Organisation des Nations Unies. Le 26 août [195ème séance], le Conseil a adopté plusieurs résolutions. Ces résolutions portaient création d'une commission consulaire d'observateurs [S/525 I] et de la Commission de bons offices [S/525 II]; elles réitéraient, en outre, l'ordre de cesser les hostilités [S/512]. Le 30 août, le représentant des Pays-Bas a accepté ces résolutions et a fait savoir que les Pays-Bas coopéreraient pleinement avec la Commission de bons offices. Ma délégation estime, en se fondant sur les faits dont nous avons connaissance, que cet engagement a été violé.

J'ai remarqué qu'hier le représentant des Etats-Unis d'Amérique a fait allusion au manque de coopération; mais il n'a pas essayé de fixer les responsabilités. Son Gouvernement en connaît cependant la raison et il dispose de tous les faits, tout comme mon propre Gouvernement, parce qu'ils sont tous deux représentés à la Commission de bons offices. Les rapports de la Commission elle-même montrent que pendant presque toute l'année, la coopération a fait totalement défaut et qu'il n'y a pas eu de négociations pour lesquelles on ait fait appel à cette Commission.

J'en viens maintenant à la troisième résolution [S/931] adoptée par le Conseil de sécurité la dernière fois qu'il a été saisi de cette question,

ing]. This resolution was sponsored by the representative of China, and its last paragraph called "upon the Governments of the Netherlands and the Republic of Indonesia with the assistance of the Council's Committee of Good Offices, to maintain strict observance of both the military and economic articles of the *Renville* Truce Agreement and to implement early and fully the twelve *Renville* political principles and the six additional principles". This was also violated, as the Security Council has been informed by its own Committee.

I pass over the negotiations which led up to the *Renville* Truce Agreement [S/649, *Appendix XI*], the twelve principles on which political settlement was to be based [S/649, *Appendix XIII*] and the six additional principles [S/649, *annexe VIII*] proposed by the Committee of Good Offices because they are all well known to the Council. I particularly invite attention to article 10 of the Truce Agreement which was quoted yesterday by the representative of the United States, and I should like to read the following passage from document S/1138:

"In their repudiation of the *Renville* Truce Agreement, the Netherlands Government did not comply with the provisions of article 10 of that Agreement."

The provisions in question called upon each party to give requisite notice of repudiation of the Agreement both to the Committee of Good Offices and to the other party. No such notice has been given to the Committee as a whole since the Netherlands Government severed communications between Batavia and Kaliurang and with Jogjakarta, so that the Indonesian Government—so far as our information still goes—has never received word of the Dutch action in repudiating this Agreement.

In January [S/649, *Appendix IX and Appendix XIV*] and February [S/649, *Appendix X*] in Batavia and New York the Committee of Good Offices issued statements calling upon the parties to negotiate in good faith, stating their availability to assist them at all times. What happened? Precisely nothing. The drift continued; no progress at all was made, mainly because of the difference in the interpretation of the Agreements to which I have referred. All the work of the Committee of Good Offices was barren, and with a deadlock facing it, it was clearly the duty of the Committee to formulate proposals as to what it considered reasonable and just—proposals which might serve as a basis for discussions.

In the light of all their knowledge and all their efforts, and being confronted with a deadlock, the United States and Australian members of the Committee worked out what they thought were fair and equitable proposals. What hap-

le 29 juillet [342^{ème} séance]. Le représentant de la Chine en était l'auteur. Le dernier paragraphe "invite les Gouvernements des Pays-Bas et de la République d'Indonésie, avec le concours de la Commission de bons offices du Conseil de sécurité, à observer strictement et de façon continue les clauses tant militaires qu'économiques de la Convention d'armistice du *Renville*, et à appliquer immédiatement et pleinement les douze principes politiques du *Renville* et les six principes complémentaires". Le Conseil de sécurité a été informé par sa propre Commission qu'il y a également eu violation de cette disposition.

Je passerai sous silence les négociations qui ont conduit à l'Accord de trêve du *Renville* [S/649, *annexe XI*], les douze principes sur lesquels devait reposer le règlement de la question politique [S/649, *annexe XIII*] et les six principes complémentaires [S/649, *annexe VIII*] proposés par la Commission de bons offices. Le Conseil les connaît. Mais j'appellerai particulièrement l'attention sur l'article 10 de l'Accord de trêve, que le représentant des Etats-Unis a cité hier, et je voudrais lire le passage ci-dessous extrait du document S/1138:

"La dénonciation par le Gouvernement des Pays-Bas de l'Accord de trêve du *Renville* n'est pas conforme aux dispositions de l'article 10 du dit Accord."

Les dispositions en question invitent chaque partie, lorsqu'elle se prépare à dénoncer l'Accord de trêve, à faire connaître en temps utile son intention à la Commission de bons offices et à l'autre partie. Aucune communication de cette nature n'est parvenue à la Commission depuis que le Gouvernement des Pays-Bas a coupé les communications entre Batavia et Kaliurang et les communications avec Djokjakarta, de sorte que le Gouvernement indonésien — pour autant que nous le sachions — n'a jamais eu connaissance de la dénonciation de l'Accord par les Pays-Bas.

En janvier [S/649, *annexes IX et XIV*] et en février [S/649, *annexe X*], la Commission de bons offices a, à Batavia et à New-York, publié des déclarations dans lesquelles elle invitait les parties à négocier de bonne foi et les informait que la Commission était en tout temps à leur disposition. Que s'est-il passé? Absolument rien. Le cours des choses n'a pas été modifié. Aucun progrès n'a été réalisé, en raison surtout des divergences dans l'interprétation des accords, divergences auxquelles j'ai fait allusion. L'œuvre tout entière de la Commission de bons offices a été une œuvre stérile, et puisque la Commission allait se trouver devant une impasse, il était évident que son devoir était de présenter des propositions sur ce qu'elle considérait comme raisonnable et juste — propositions pouvant servir de base à des discussions.

Avec tout ce qu'ils savaient, après tous les efforts qu'ils avaient déployés et parce qu'ils allaient se trouver devant une impasse, les membres américain et australien de la Commission ont élaboré ce qu'ils estimaient être des propo-

pened? Well, this is the truth. With a deadlock confronting the Committee, and with the situation deteriorating, the Belgian representative imposed a veto. In other words, he insisted on the rule of unanimity. He said that the Committee should do nothing and that the proposals were premature, and he refused to join in supporting them or to accept them because he did not agree to them as emanating from the Committee. Consequently, those proposals were never adopted as proposals of the Committee, and on 14 June the Lieutenant Governor-General said that neither he nor the Netherlands delegation could or would take these proposals into consideration. Yesterday dozens and dozens of pages were read to us, but not one word of explanation or any adequate reason has ever been given as to why those proposals were rejected.

On 21 June the Indonesian Government accepted the proposals as the best means by which a settlement could be achieved, but on 23 June the Netherlands representative refused to accept even their inclusion on the agenda of the Steering Committee for consideration. In the meantime no alternative proposals were advanced. All through June and July the Republic pressed its position that the proposals offered the best hope of solution, and it will be recalled that this was the period when the Security Council again considered the question. On 1 July [328th meeting] the representative of China moved to have these proposals brought before the Council. It was a matter of deep regret to my Government that five members, two of whom had representatives on the Committee of Good Offices, failed to back up their representatives and abstained.

The motion was defeated, and it was clear at the time from its urgent reference of the matter to this Council that the Committee of Good Offices desired the full support and authority of the Council in furtherance of its objective at a vital stage in its work. Recent events may well be directly attributable to this—shall I it say?—failure or—if a milder word is desired—disinclination of the Security Council to act, because political negotiations were suspended on 23 July and from then on practically nothing was done prior to the informal presentation on 10 September of the United States draft known as the “Cochran proposals”.

On 14 September the Netherlands proposed certain radical amendments, but the Indonesian Government accepted the proposals immediately, even accepted the amendments, and asked that political negotiations should be resumed without delay, stating that discussions on the implementation of the truce could well proceed concurrently in the Security Committee of the Committee of Good Offices. That was the position until 1 November when the Netherlands

sitions justes et équitables. Que s'est-il passé? La vérité, la voici. La Commission se trouvant devant une impasse, et la situation empirant, le représentant de la Belgique a imposé le droit de veto. En d'autres termes, il a insisté pour que soit appliquée la règle de l'unanimité. Il a déclaré que la Commission ne devait rien faire et que les propositions étaient prématurées. Il a refusé de les appuyer ou de les accepter, parce qu'il ne les considérait pas comme émanant de la Commission. En conséquence, ces propositions n'ont jamais été adoptées comme des propositions de la Commission et, le 14 juin, le Gouverneur général a déclaré que ni lui, ni la délégation des Pays-Bas ne pouvaient ni ne voudraient tenir compte de ces propositions. Hier, on nous a donné lecture de douzaines et de douzaines de pages, sans toutefois nous fournir une explication ou une raison suffisante pour justifier le refus de ces propositions.

Le 21 juin, le Gouvernement indonésien a accepté les propositions comme étant le meilleur moyen d'arriver à un règlement, mais, le 23 juin, le représentant des Pays-Bas a refusé d'accepter même leur inscription, aux fins d'examen, à l'ordre du jour du Bureau. Depuis lors, aucune autre proposition n'a été faite. Pendant les mois de juin et de juillet, la République a affirmé avec insistance que les propositions constituaient les meilleures garanties d'une solution de l'affaire et on se souviendra que c'est à cette époque que le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question. Le 1er juillet [328ème séance], le représentant de la Chine a proposé de porter ces propositions devant le Conseil. Mon Gouvernement a profondément regretté que cinq Etats membres, dont deux avaient des représentants à la Commission de bons offices, n'aient pas soutenu ceux-ci et se soient abstenus.

La proposition a été repoussée. Il n'y avait aucun doute à cette époque, si l'on considère la rapidité avec laquelle elle a renvoyé l'affaire au Conseil, que la Commission de bons offices désirait pouvoir, à une étape critique de ses travaux, compter sur l'appui total et sur l'autorité du Conseil pour réaliser son objectif. On peut attribuer directement les derniers événements à cette — me passera-t-on l'expression? — défaillance du Conseil ou — pour employer un mot moins fort — à cette répugnance du Conseil de sécurité à agir, car les négociations politiques ont été suspendues le 23 juillet et, à partir de cette date, on peut dire que plus rien n'a été fait avant la présentation officielle, le 10 septembre, du projet des Etats-Unis connu sous le nom de “propositions Cochran”.

Le 14 septembre, les Pays-Bas ont présenté certains amendements de fond; mais le Gouvernement indonésien a accepté immédiatement les propositions et même les amendements. Il a demandé que les négociations politiques soient reprises immédiatement, déclarant que les discussions sur l'application de la trêve pourraient être menées en même temps au Comité de sécurité de la Commission de bons offices. Telle a été la situation jusqu'au 1er novembre, date de

Foreign Minister arrived. The main point at issue then was the command of the armed forces during the interim period and the manner of their employment. The Netherlands Government or the Netherlands delegation insisted on having complete command, while Indonesia wanted the forces controlled by an interim federal government. This was also the time when it became very obvious to the Committee of Good Offices that the Netherlands authorities were avoiding their obligation to use the Committee, whereas the Republic desired negotiations to be carried on under its auspices on the basis of the Cochran proposals.

I come now to the events leading up directly to the tragic decision of the Netherlands to violate the various obligations I have mentioned. "Tragic" is the only word which can describe it, for the consequences may well be incalculable not only to the Netherlands East Indies but to South East Asia and, indeed, to the metropolitan territory of the Netherlands.

The fourth interim report [S/1085] was signed on 12 December. It refers principally to the serious deterioration of the political situation, the strains imposed upon the Truce Agreement and the critical economic conditions in the Republican territory.

On 13 December Mr. Hatta sent a letter to the United States representative offering substantial concessions, as indicated in document S/1129. He recognized that the Netherlands remained sovereign in the interim period; he recognized the right of veto by the High Representative; he agreed that the High Representative should be given emergency powers to act in a state of war or insecurity, and that the High Representative himself should be the judge as to the necessity for the exercise of these extraordinary powers. He agreed also that the High Representative should be given authority to employ the federal forces, including the Army of Indonesia.

This letter was communicated immediately to the Acting Chairman of the Netherlands delegation. He did not reply until four days later, and then in the form of an ultimatum. Members of the Council will note the conditions, in the document I have quoted, laid down on page 6: The Republic must accept in advance all points still under negotiation. That was the ultimatum. As Mr. Cochran said in his reply to the Netherlands representative: "... (Your) letter calls not for a mere expression of willingness to resume negotiations but rather to surrender completely to the position of your Government on every material point".

Please note this. This reply of the Netherlands delegation was made on 17 December, and the Republic was given eighteen hours—seven-

l'arrivée du Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. Le principal point donnant lieu à contestation était alors la question du commandement des forces armées pendant la période intermédiaire et les conditions de leur emploi. Le Gouvernement des Pays-Bas, ou la délégation des Pays-Bas, insistaient pour exercer un commandement absolu, alors que l'Indonésie désirait que les troupes soient contrôlées par un gouvernement fédéral provisoire. C'est à cette époque également que la Commission de bons offices comprit clairement que les autorités néerlandaises tentaient de ne pas satisfaire à leur engagement de faire appel à la Commission, tandis que la République désirait que les négociations soient menées sous les auspices de la Commission et sur la base des propositions Cochran.

J'en arrive maintenant aux événements qui ont directement précédé la tragique décision, qu'ont prise les Pays-Bas, de violer les différentes obligations que j'ai mentionnées. "Tragique" est le seul mot qu'on puisse employer, car les conséquences qu'elle peut avoir non seulement pour les Indes orientales néerlandaises, mais pour l'Asie du Sud-Est et même pour le territoire métropolitain des Pays-Bas, sont incalculables.

Le quatrième rapport provisoire [S/1085] a été signé le 12 décembre. Il a trait principalement à l'aggravation de la situation politique, aux entorses faites à l'Accord de trêve et à la situation économique critique qui existe sur le territoire de la République.

Le 13 décembre, M. Hatta a adressé au représentant des Etats-Unis une lettre contenant des concessions importantes, comme il ressort du document S/1129. Il reconnaissait que les Pays-Bas conservent la souveraineté pendant la période intermédiaire; il reconnaissait au Haut Représentant le droit de veto; il acceptait que des pouvoirs extraordinaires soient conférés à celui-ci en cas de guerre ou d'insécurité, et que le Haut Représentant lui-même soit juge de la nécessité d'exercer ces pouvoirs extraordinaires. Il acceptait également que l'on donnât au Haut Représentant le droit d'utiliser les forces fédérales, y compris l'armée indonésienne.

Cette lettre a été communiquée immédiatement au chef par intérim de la délégation des Pays-Bas. Il n'a répondu que quatre jours plus tard, et sous forme d'ultimatum. Les membres du Conseil verront les conditions qu'il a posées, dans le document que j'ai cité, à la page 7: la République doit céder sur tous les points encore en discussion. Tel était l'ultimatum. Comme l'a dit M. Cochran dans sa réponse au représentant des Pays-Bas: "... Votre lettre est loin de se borner à demander la simple acceptation de reprendre les négociations, mais elle exige la soumission aux vues de votre Gouvernement sur tous les points essentiels".

Je vous prierais de noter ceci. Cette réponse de la délégation des Pays-Bas était datée du 17 décembre et donnait à la République dix-

teen and a half hours to be more precise—and “we have worked it out”, as Mr. Cochran said, during the period of the night to make copies, to communicate the letter to Mr. Hatta who was widely separated from his Government, to get air communications, to get the opinion of the Republican Government, to get the reply back to Batavia with the night intervening. That was even worse than what Hitler did to the Netherlands in 1940.

We were asked again yesterday to accept this fiction, the action taken, the violation of these agreements. Even the United States representative on the Committee of Good Offices got notice only an hour before zero hour, and the attack commenced at midnight 18-19 December. The representative of the Republic delegation received word a quarter of an hour before zero hour and was immediately arrested and all the delegation's documents were seized. It was just the same on 20 July of last year when the Netherlands Government without warning arrested and imprisoned the very people with whom they were negotiating.

We are told this is “police action”. Do police issue military operation orders, military supply orders, military communications orders? do they impose a military censorship, employ tanks, employ heavy artillery, employ paratroops and have combined chiefs-of-staffs to carry out detailed military, air and naval operations? Anybody who knows the difficulty and the intricate detail necessary in working out combined operations for the employment of military, naval and air forces, the careful timing and the detailed plans required, knows full well that this operation must have been initiated weeks ago. Indeed, the Committee of Good Offices refers to that in its last message to this Council [S/1138].

Without doubt the zero hour must have been set with the full approval and knowledge of the Netherlands Cabinet. The Netherlands Government has admitted that it received advice from its friends, but did it inform those friends of the action contemplated? On the contrary, even last Friday, the representative of the Netherlands informed me and the other representatives at this table that the door had not been closed, that no direct action was contemplated and that negotiations would continue. I am sure that he was absolutely sincere in his belief, in his statement. He was not informed, in the same way as other diplomatic representatives in various countries were not informed, and the consequences are known.

Was it the purpose of the Netherlands to throw dust in the eyes of its friends? We shall probably

huit heures — dix-sept heures et demie exactement (nous avons fait le calcul, comme l'a dit M. Cochran) — pendant la nuit, pour faire des copies, pour communiquer la lettre à M. Hatta qui se trouvait très éloigné de son Gouvernement, pour établir des communications par avion, pour demander l'opinion du Gouvernement de la République, pour envoyer sa réponse à Batavia la nuit tombant. Voilà qui dépassait encore ce qu'Hitler a fait aux Pays-Bas en 1940.

On nous a demandé, hier encore, d'accepter tout cela, une explication forgée de toutes pièces, les mesures prises, la violation de ces accords. Le représentant des Etats-Unis à la Commission de bons offices n'a lui-même été averti qu'une heure avant l'heure H et l'attaque a commencé la nuit du 18 au 19 décembre, à minuit. Le représentant de la délégation de la République a été averti un quart d'heure avant l'heure H et a été immédiatement arrêté; tous les documents de la délégation ont été saisis. C'est exactement ce qui s'est passé le 20 juillet de l'année dernière, lorsque le Gouvernement des Pays-Bas a arrêté et emprisonné sans avertissement ceux-là mêmes avec qui il négociait.

On nous dit qu'il s'agit là d'une “action de police”. Est-ce que la police lance des ordres d'opérations militaires, des ordres relatifs au ravitaillement et à l'approvisionnement de l'armée ou aux communications de l'armée? Impose-t-elle la censure militaire, utilise-t-elle des chars d'assaut, de l'artillerie lourde, des parachutistes? A-t-elle un état-major mixte chargé d'exécuter des opérations combinées, terrestres, aériennes et navales minutieusement préparées? Tous ceux qui connaissent les difficultés et les détails complexes de l'organisation d'opérations combinées de forces de terre, de mer et de l'air, tous ceux qui savent combien il faut veiller à la synchronisation et à quel point les plans doivent être étudiés dans le détail, savent parfaitement que les préparatifs de cette opération doivent remonter à plusieurs semaines. D'ailleurs, la Commission de bons offices le dit dans son dernier message adressé au Conseil [S/1138].

Sans aucun doute, l'heure H était fixée avec la pleine approbation du Gouvernement des Pays-Bas, qui était parfaitement au courant de la situation. Le Gouvernement des Pays-Bas a reconnu qu'il avait reçu des conseils de ses amis, mais a-t-il informé ces amis de l'action qu'il envisageait? Au contraire, vendredi dernier encore, le représentant des Pays-Bas nous a informés, et moi-même et les autres représentants qui siégeaient ici, que la porte n'était pas close, qu'aucune action directe n'était envisagée et que les négociations se poursuivraient. Je suis sûr qu'il était absolument sincère dans ses pensées et dans sa déclaration. Il n'a pas été informé davantage que les autres diplomates qui représentent leur pays à l'étranger et les conséquences ont été ce qu'on sait.

Les Pays-Bas voulaient-ils jeter de la poudre aux yeux de leurs amis? Nous ne

never know why the Netherlands took this action in violation of its many pledges. Is armed force to be used for the subjection of a people whose right to independence has again and again been recognized? Was it in order to exploit Indonesia's economic resources for itself and not for the benefit of the native population? Was it to restore the old colonial system which the United Kingdom has demonstrated is dead and outmoded? Was it to create, as we have been told, a federal United States of Indonesia on democratic principles?

We may never know the true motives, but we can assess the possible consequences. The action will certainly result in a loss of good-will, tolerance and co-operation. It will certainly cause unrest throughout South East Asia. It will involve the Netherlands in a constant drain on resources and manpower to keep the people of the Netherlands East Indies in subjection. It does not even follow that current operations will result in immediate success, as reports as yet unconfirmed indicate that the Netherlands is confronted with revolt in some of those new States. I quote from the last report [S/1138]:

"Following the outbreak of hostilities, the Premiers and Cabinets of the States of East Indonesia and Pasundan in Netherlands-controlled territory have tendered their resignations."

That does not seem to square with the "loyal co-operation" of these States or with the views of these States as indicated to us yesterday by the representative of the Netherlands.

The Security Council has before it, then, four clearly established facts.

First, the Dutch action represents the failure of the Netherlands to abide by previous decisions of the Security Council concerning the cease-fire order and the settlement of the dispute by peaceful means.

Secondly, regarding this same military action, I shall quote again from the last report of our Committee [S/1138]: "In commencing military operations on 19 December, the Netherlands Government acted in violation of its obligations under the *Renville* Truce Agreement".

Thirdly, there was a disregard for reasonable settlement based on the terms of the Cochran proposals.

Fourthly, we have a violation of article 10 of the *Renville* Truce Agreement. I quote again [S/1138]: "In their repudiation of the *Renville* Truce Agreement, the Netherlands Government did not comply with the provisions of article 10 of that Agreement".

saurons probablement jamais pourquoi les Pays-Bas ont pris ces mesures, en violation des nombreux engagements qu'ils avaient contractés. Doit-on recourir à l'emploi de la force armée pour asservir un peuple dont le droit à l'indépendance a été maintes fois reconnu? Etait-ce pour exploiter les ressources économiques de l'Indonésie pour eux-mêmes et non au bénéfice de la population locale? Etait-ce pour restaurer l'ancien régime colonial qui, le Royaume-Uni l'a démontré, est bien mort et dépassé? Etait-ce pour créer, comme on nous l'a dit, des Etats-Unis fédérés de l'Indonésie, selon des principes démocratiques?

Nous ne connaissons peut-être jamais les véritables motifs, mais nous pouvons évaluer les conséquences éventuelles de cette action qui portera certainement atteinte à la bonne volonté, à l'esprit de tolérance et à la collaboration. Elle suscite certainement l'agitation dans toute l'Asie du Sud-Est. Elle obligera les Pays-Bas à faire constamment appel à leurs ressources matérielles et humaines pour maintenir la population des Indes orientales néerlandaises dans l'asservissement. Il ne s'ensuit même pas que les opérations entreprises seront couronnées d'un succès immédiat, car des nouvelles encore non confirmées indiquent que les Pays-Bas ont à faire face à des révoltes dans certains de ces nouveaux Etats. Je lis dans le dernier rapport [S/1138]:

"A la suite de l'ouverture des hostilités, les Premiers Ministres et les membres des Cabinets des Etats d'Indonésie orientale et de Pasundan, qui font partie des territoires que contrôlent les Pays-Bas, ont donné leur démission."

Voilà qui ne cadre guère avec le principe de collaboration loyale entre ces Etats ou avec les opinions de ces Etats telles qu'elles nous ont été exposées hier par le représentant des Pays-Bas.

Le Conseil de sécurité se trouve donc devant quatre faits clairement établis.

Premièrement, l'action des Pays-Bas représente la non-observation, par ce pays, des décisions précédentes du Conseil de sécurité concernant l'ordre de cesser les hostilités et le règlement du différend par des moyens pacifiques.

Deuxièmement, en ce qui concerne cette même action militaire, je citerai de nouveau un passage du dernier rapport de notre Commission [S/1138]: "En déclenchant les opérations militaires, le 19 décembre, le Gouvernement des Pays-Bas a agi en violation des obligations qui découlent pour lui de l'Accord de trêve du *Renville*".

Troisièmement, on a négligé de rechercher un règlement raisonnable reposant sur les propositions Cochran.

Quatrièmement, il y a violation de l'article 10 de l'Accord du *Renville*. Je cite encore [S/1138]: "La dénonciation par le Gouvernement des Pays-Bas de l'Accord de trêve du *Renville* n'est pas conforme aux dispositions de l'article 10 dudit Accord".

There are two questions before this Council: first, a short-term one indicated by the joint Colombian - Syrian - United States proposal [S/1142]; secondly, the long-term question such as a negotiated settlement, free elections, and the establishment of an interim government. It is obvious at the moment that the Council must concentrate on the immediate problem.

To our minds, the Colombian-Syrian-United States proposal does not fully meet the facts. It would seem strange that, as the Netherlands has resumed hostilities in conflict with the resolution of 1 August [S/459], both parties should be called upon to cease hostilities and to withdraw. Why is not the Netherlands alone called upon to do so? However, I shall pass over that.

We do not quite understand why the Committee of Good Offices is asked to report an assessment of responsibility. I join with those members of the Security Council who have paid tribute to the work of that Committee. My Government would pay tribute especially to the work and initiative of Mr. Cochran. However, in the last two reports of the Committee, which I quoted a few moments ago, there is a clear assessment of responsibility. Those reports give us everything that we can possibly have regarding the events and the chain of circumstances leading up to the events of midnight on 18-19 December.

Further, the resolution makes no provision for the observation of the enforcement of the cease-fire and withdrawal to the *status quo* line. Who will be responsible for that?

And, if, as I hope and presume, this Council will immediately go on to consider the long-term problem concerning resumption of negotiations, the calling of elections and the formation of an interim government, it would seem that it is essential for the resolution to contain a provision calling upon the Netherlands to release the President and other political leaders of the Republican Government so that their positions might not be prejudiced in the initiation and conduct of those negotiations.

It may be that, when we come to the consideration of the long-term problem which will confront this Council, we may have to consider whether the Committee of Good Offices, as at present constituted, is adequate for the fulfilment of its task and whether or not we might have to supplement it or give it new functions. I say that we should be considering that, though I am not advancing any concrete proposal at the present time.

In conclusion, I would just like to say a few words. I use them as an illustration of what is

Le Conseil est saisi de deux problèmes: premièrement, un problème réclamant solution immédiate, comme l'indique la proposition commune de la Colombie, de la Syrie et des Etats-Unis [S/1142]; deuxièmement, un problème comportant une solution à longue échéance, telle qu'un accord par voie de négociation, des élections libres et la création d'un gouvernement provisoire. Il est évident que, pour le moment, le Conseil doit porter toute son attention sur le problème qui réclame une solution immédiate.

A notre avis, la proposition de la Colombie, de la Syrie et des Etats-Unis ne répond pas entièrement aux faits. Il serait curieux, puisque ce sont les Pays-Bas qui ont repris les hostilités en violation de la résolution du 1er août [S/459], qu'on invitât les deux parties à cesser les hostilités et à se retirer. Pourquoi ne s'adresse-t-on pas seulement aux Pays-Bas? Toutefois, je passe sur ce point.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi la Commission de bons offices est priée d'établir les responsabilités et de faire rapport à ce sujet. Je m'associe à ceux des membres du Conseil de sécurité qui ont rendu hommage aux travaux de cette Commission. Mon Gouvernement rend tout particulièrement hommage aux travaux et à l'initiative de M. Cochran. Toutefois, les deux derniers rapports de la Commission, que j'ai cités tout à l'heure, établissent clairement les responsabilités. Ces rapports nous fournissent toutes les données qu'il nous est possible d'obtenir en ce qui concerne les événements et l'enchaînement des circonstances qui ont abouti aux événements de la nuit du 18 au 19 décembre, à minuit.

D'autre part, la résolution ne prévoit aucune mesure relative à l'observation du cessez-le-feu et au retrait sur la ligne du *statu quo*. Qui sera chargé de cela?

Et si, comme je l'espère et comme je le crois, le Conseil passe immédiatement à l'examen du problème qui comporte une solution à longue échéance concernant la reprise des négociations, l'organisation des élections et la création d'un gouvernement provisoire, il semble indispensable que la résolution contienne une clause invitant les Pays-Bas à remettre en liberté le Président et les autres personnalités politiques du Gouvernement républicain, afin que leurs positions ne se trouvent pas affaiblies tant au début qu'au cours de ces négociations.

Il se peut que, lors de l'examen du problème comportant une solution à longue échéance qui se posera au Conseil, nous ayons à nous demander si la Commission de bons offices, telle qu'elle est actuellement constituée, est à même de remplir sa tâche et si nous devons ou non la renforcer ou lui donner de nouvelles fonctions. Tout en étant d'avis que nous envisagions cette question, je ne présente en ce moment aucune proposition concrète.

Pour conclure, je voudrais ajouter quelques mots encore. Ils souligneront ce qu'on dit au

being said about some members of the Council. My Government is concerned about this question and the question of competence, if I may refer back to that. This is not merely a question of international interest; it is not merely a question of international concern. It is a question which directly affects the whole of South East Asia, and it affects my country. It causes strife and strikes and turmoil; it causes a loss of vital raw materials which are essential for world rehabilitation; it causes the loss of trade and commerce; it gives cause for the growth of extremist forces to take charge in areas vital to our well-being. The repercussions in the territory of the Netherlands East Indies are such that they may well, as the representative of the United States said yesterday [389th meeting], cause a big breach in international peace. Therefore, we are bound to take action.

Yesterday [388th meeting], statements such as this were presented: The Netherlands Government was faced with a tragic dilemma. Two courses of action were open to it. The first was to give in to the Republic; the second was to proceed with the police measures necessary to create orderly conditions. Those were the only two alternatives before the Netherlands Government. The representative of the Netherlands went on to say: "I am aware that in the opinion of several Governments here represented, we should have followed the other alternative and given in to the Republic . . ."

What an outrageous statement! Neither my Government, and I am sure no other Government represented here, has said that the Netherlands should have given in to the Republic. However, the Security Council has laid down—and we support it—a third alternative. That alternative is to negotiate and to settle the disputes by peaceful means and, if necessary, by arbitration under the terms of the Linggadhati Agreement, which the representative of the Netherlands assured us yesterday is still in force. That is the true alternative. He refused to mention it. He said that some Governments here subscribed to the first alternative.

I thank the Security Council for its attention. We have no vote, but we commend our amendment [S/1145] for the Council's consideration. We trust that somebody will sponsor it so that it may be put to a vote. We believe it to be an appropriate and worthwhile amendment which will give point and substance to the Colombian-Syrian-United States resolution [S/1142], with which we are heartily in accord.

The PRESIDENT (*translated from French*): The representative of Australia has expressed the wish to read out the amendments he is proposing. I call upon the representative of Australia.

sujet de certains membres du Conseil. Mon Gouvernement se préoccupe de cette question comme de la question de compétence, s'il m'est permis d'en parler de nouveau. Il ne s'agit pas seulement là d'une affaire internationale qui préoccupe tous les pays. Il s'agit d'une question qui touche directement l'ensemble de l'Asie du Sud-Est, et qui touche aussi mon pays. Elle est cause de conflits, de luttes et de désordres; elle cause la perte de matières premières d'importance capitale, indispensables au relèvement du monde; elle entraîne des pertes sur le plan commercial; elle favorise le développement de forces extrémistes qui tendent à s'imposer dans des régions d'importance vitale pour notre bien-être. Ces répercussions dans le territoire des Indes orientales néerlandaises sont telles qu'elles pourraient bien, comme l'a dit hier le représentant des Etats-Unis [389ème séance] porter fortement atteinte à la paix internationale. Par conséquent, nous sommes tenus de prendre des mesures.

Hier [388ème séance], on a déclaré, par exemple: le Gouvernement néerlandais se trouvait dans un tragique dilemme. Deux solutions se présentaient à lui. La première consistait à céder à la République, la deuxième à entreprendre l'action de police nécessaire au rétablissement de l'ordre. C'étaient là les deux seules solutions qui s'offraient au Gouvernement des Pays-Bas. Le représentant des Pays-Bas a ajouté: "Plusieurs Gouvernements représentés ici estiment, je le sais bien, que nous aurions dû choisir l'autre solution et céder à la République . . ."

Quelle déclaration indigne! Ni mon Gouvernement ni, j'en suis sûr, aucun autre Gouvernement représenté ici, n'a déclaré que les Pays-Bas auraient dû céder à la République. Toutefois, le Conseil de sécurité a proposé — et nous l'approuvons — une troisième solution. Il propose de négocier et de régler les différends par des moyens pacifiques et, s'il le faut, par un arbitrage conforme aux clauses de l'Accord de Linggadhati qui, ainsi que nous l'a assuré hier le représentant des Pays-Bas, est toujours en vigueur. Voilà la seule solution possible. Le représentant des Pays-Bas a refusé d'en parler. Il a déclaré que certains des Gouvernements représentés ici souscrivent à la première solution.

Je remercie le Conseil de sécurité de m'avoir écouté. Nous ne disposons d'aucune voix, mais nous recommandons notre amendement [S/1145] à l'attention du Conseil. Nous avons confiance que quelqu'un le fera sien afin qu'il puisse être mis aux voix. Nous estimons que c'est un amendement pertinent et utile, qui donnera plus de valeur et d'importance à la résolution présentée par la Colombie, la Syrie et les Etats-Unis [S/1142], à laquelle nous accordons notre chaleureuse approbation.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de l'Australie a exprimé le désir de donner lecture des amendements qu'il propose. Je lui donne la parole.

Colonel HODGSON (Australia): My delegation proposes the deletion of the last paragraph of the draft resolution submitted by the delegations of Colombia, Syria and the United States of America [S/1142] which reads:

"Instructs the Committee of Good Offices to report to the Security Council fully and urgently by telegraph on the events which have transpired in Indonesia since 12 December 1948, assessing the responsibility for the outbreak of hostilities."

It seems to my delegation that the Committee has displayed much initiative and has supplied us fully with all the information which the Security Council can possibly desire in arriving at a decision. We have before us document S/1138 and now document S/1144, which clearly record the facts.

The opinion of my Government has always been—and it was very clearly demonstrated at the recent session of the General Assembly in considering the reports dealing with the Special Committee on the Balkans—that it is not for any subsidiary organ of the United Nations to apportion blame, to condemn or to assess responsibility, but that the assessment of responsibility is the function of the Security Council or the General Assembly in the light of all the facts produced for them by their subsidiary organs. Therefore, it seems to my delegation unfair and wrong to ask the Committee of Good Offices, which is there to observe and report and to assist the parties in negotiation, to assess responsibility. The Security Council should assess responsibility in the light of its own information and the facts presented to it.

My delegation suggests that, after sub-paragraphs (a) and (b) in the first operative paragraph of the draft resolution before the Council, a sub-paragraph (c) be added, reading thus:

"(c) Immediately to release the President and other political prisoners arrested since 18 December."

I explained previously the reasons for this.

My delegation suggests that the resolution should contain the following second operative paragraph to replace that in the Colombian-Syrian-United States draft resolution:

"Instructs the Committee of Good Offices:

"(a) To observe and report to the Security Council on the compliance with sub-paragraphs (a) and (b) above;"

(If this is not done we would have no information as to how sub-paragraphs (a) and (b) of the original draft resolution are being put into effect.)

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation propose la suppression du dernier paragraphe du projet de résolution présenté par les délégations de la Colombie, de la Syrie et des Etats-Unis d'Amérique [S/1142] dont voici le texte:

"Donne des instructions à la Commission de bons offices d'adresser d'urgence au Conseil de sécurité, par télégramme, un rapport détaillé sur les événements survenus en Indonésie depuis le 12 décembre 1948, en établissant qui est responsable de la reprise des hostilités."

Ma délégation estime que la Commission a fait preuve de beaucoup d'initiative et nous a fourni tous les renseignements que le Conseil de sécurité peut désirer pour prendre une décision. Nous avons entre les mains le document S/1138 et, maintenant, le document S/1144, qui exposent clairement les faits.

Mon Gouvernement a toujours pensé — et il l'a bien montré à la dernière session de l'Assemblée générale lors de l'examen des rapports relatifs à la Commission spéciale pour les Balkans — qu'il n'appartient à aucun organe subsidiaire de l'Organisation des Nations Unies de critiquer, de condamner ou d'établir les responsabilités, mais que le soin d'établir des responsabilités appartient au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, qui utilisent à cette fin tous les faits que leur communiquent leurs organes subsidiaires. Par conséquent, ma délégation estime qu'il est injuste et abusif de demander à la Commission de bons offices, qui a été créée pour faire des observations et des rapports et pour aider les parties dans leurs négociations, d'établir les responsabilités. C'est au Conseil de sécurité d'établir ces responsabilités à la lumière des renseignements dont il dispose et des faits qu'on lui a communiqués.

Ma délégation propose d'ajouter, après les alinéas a) et b) du premier paragraphe du dispositif du projet de résolution présenté au Conseil, un alinéa c) ainsi conçu:

"c) A mettre immédiatement en liberté le Président et les autres prisonniers politiques qui ont été arrêtés depuis le 18 décembre."

Je me suis déjà expliqué sur les raisons de cette addition.

Ma délégation propose également que le dispositif de la résolution contienne un second paragraphe qui remplacerait celui du projet de résolution présenté par la Colombie, la Syrie et les Etats-Unis et qui se lirait comme suit:

"Donne pour instruction à la Commission de bons offices:

"a) De surveiller l'exécution des dispositions prévues aux alinéas a) et b) ci-dessus et de faire rapport au Conseil;"

(Faute de cette addition, nous ne saurions pas comment les alinéas a) et b) du projet de résolution initial seront mis en application.)

"(b) To ensure that there are no reprisals or punitive action against individuals." [S/1145]

My Government lays particular stress on that point, and our Prime Minister has made two public statements to that effect. We believe that reprisals or punitive action against individuals is one certain way of causing a continuation of trouble, of widening the difficulties, of increasing resistance and of causing reprisals in return. But even if we instruct the Committee of Good Offices to observe and report, I am not sure whether it can do it, and I am not sure, therefore, whether something should perhaps be added to my own amendment.

I have just received a telegram from my Government which is more recent than any information now before the Security Council. This telegram reads:

"The Netherlands Military Command has unilaterally and without reference to the Good Offices Committee ordered all the military observers of the Committee of Good Offices in Netherlands-controlled territory to proceed to Batavia. The Dutch Headquarters has informed the senior military assistants that this was done on Beel's instructions."

I do not know who Beel is, but perhaps the representative of the Netherlands can inform us. However, I gather that he may be the High Representative of the Netherlands, or the Acting High Representative. I understand that he was a former Prime Minister. My Government is inclined to the view that this is possibly the reaction to the statement by the Australian Government that its representative would ask the Security Council to instruct the military observers to interview prisoners and ensure that there would be no reprisals or executions. This is what we have done in our last amendment. This action is also part of a strict censorship and a means of preventing the facts of the situation from being reported to Governments or to the Security Council. The Committee of Good Offices and the observers can be of little use if they are to be confined to Batavia where the only information available is the official *communiqués*.

I leave that for the consideration of the members of the Security Council. Even if the Council accepts the amendment which my delegation has proposed, will that be sufficient? Should it not ask for those observers to be given freedom of movement in those areas, particularly according to the old *status quo* line, so that they may observe and report on the decision of the Council, assuming that the Council takes action along the lines indicated in the draft resolution?

"(b) De veiller à ce qu'il n'y ait pas de représailles ni de sanctions appliquées à des individus." [S/1145].

Mon Gouvernement attache à ce point une importance toute particulière et notre Premier Ministre a fait deux déclarations publiques à ce sujet. Nous estimons que les représailles et les sanctions appliquées à des individus ont toujours pour effet de prolonger les troubles, d'augmenter les difficultés, d'accroître la résistance et d'attirer de nouvelles représailles. Mais, même si nous demandons à la Commission de bons offices de surveiller la situation et de faire rapport, je ne suis pas sûr qu'elle pourra s'acquitter de cette tâche et je me demande si je ne dois pas compléter mon propre amendement.

Je viens de recevoir de mon Gouvernement un télégramme plus récent que tous les documents dont le Conseil est actuellement saisi. Ce télégramme est ainsi conçu:

"Le Haut Commandement militaire des Pays-Bas a unilatéralement, et sans en référer à la Commission de bons offices, ordonné à tous les observateurs militaires de la Commission de bons offices qui se trouvent dans le territoire contrôlé par les Pays-Bas de se rendre à Batavia. Le quartier général hollandais a informé les officiers supérieurs que cette mesure était prise sur les instructions de M. Beel."

Je ne sais pas qui est ce M. Beel, mais le représentant des Pays-Bas pourra peut-être nous renseigner sur ce point. Toutefois, je suppose qu'il est peut-être le Haut Représentant ou le Haut Représentant par intérim des Pays-Bas. Je crois qu'il a été autrefois Premier Ministre. Mon Gouvernement est porté à voir dans cette mesure une réaction possible à la déclaration du Gouvernement australien selon laquelle son représentant demanderait au Conseil de sécurité de charger les observateurs militaires d'interroger les prisonniers et de veiller à ce qu'il n'y ait ni représailles, ni exécutions. Tel est le sens de notre dernier amendement. Cette mesure se rattache à l'établissement d'une censure rigoureuse et a également pour but d'empêcher les Gouvernements ou le Conseil de sécurité d'être tenus au courant de la situation. La Commission de bons offices et les observateurs n'auront plus guère d'utilité, s'ils sont relégués à Batavia où les seuls renseignements dont on dispose sont les *communiqués* officiels.

C'est aux membres du Conseil de sécurité de décider ce qu'ils doivent faire. Même si le Conseil accepte l'amendement proposé par ma délégation, cette mesure sera-t-elle suffisante? Le Conseil ne devrait-il pas demander que les observateurs aient toute liberté de se déplacer dans ces zones, et en particulier dans la zone délimitée par l'ancienne ligne de *statu quo*, afin de pouvoir surveiller l'application de la décision du Conseil et faire rapport à ce sujet, à supposer que le Conseil prenne une décision dans le sens qu'indique le projet de résolution?

The PRESIDENT (*translated from French*): At the beginning of his speech, the representative of Australia saw fit to question my action as President of the Council in failing to call a meeting of the Council before Monday last. I think I may be allowed to clear up this matter.

The letter from the representative of the Republic of Indonesia asking for a meeting of the Council to be called is dated 14 December [S/1120]. As soon as I received that letter, I requested that it should be immediately transmitted to all members of the Council in the form of an official document. At that time, it had not yet been possible to reproduce the annexes to the report of the Committee of Good Offices on which the letter of the representative of the Republic of Indonesia was based.

In addition—I mention this in passing—the observations which the Committee had asked the Governments of the Netherlands and of the Republic of Indonesia to transmit directly to the Council had not yet reached us. The annexes to the report, consisting of more than one hundred pages, were distributed only on the evening of Wednesday, 15 December. Be that as it may, every member of the Council, including the Australian delegation, was free to demand an extraordinary meeting of the Council or simply the inclusion of the Indonesian question in the agenda of one of the two meetings of 17 December.

Not one of the members of the Council nor for that matter any other Member of the United Nations—and this also applies to Australia—thought fit to assume the responsibility of taking such an initiative on behalf of his Government. Moreover, before the adjournment of the afternoon meeting of 17 December [386th meeting] the wish was expressed that members should receive at least three days' notice in case of an urgent meeting. That wish met with no objection, although all members were undoubtedly aware of the request of the representative of the Republic of Indonesia.

Nevertheless, when on the night of Saturday to Sunday 18-19 December a member of the Council made the first—I repeat, the first—request for an immediate meeting of the Security Council, I showed myself ready to call a meeting, if necessary for the same day, i.e. for Sunday afternoon.

The meeting was later deferred to Monday afternoon in accordance with wishes intimated to me.

Those are the facts.

The representative of Australia has also criticized the Belgian member of the Committee of Good Offices. I reserve the right to reply to him on that point later, not as President of the Council but as representative of Belgium.

Mr. JESSUP (United States of America): I should like to raise a point of order. I feel it necessary to make a reservation on behalf of

Le PRÉSIDENT: Au début de son exposé, le représentant de l'Australie a cru devoir me mettre en cause, en ma qualité de Président du Conseil, pour ne pas avoir convoqué le Conseil avant lundi dernier. Il me sera permis, je pense, de mettre les choses au point.

La lettre du représentant de la République d'Indonésie demandant la convocation du Conseil est datée du 14 décembre [S/1120]. Dès sa réception, je prescrivis sa communication immédiate à tous les membres du Conseil, sous la forme d'un document officiel. A ce moment, les annexes au rapport de la Commission de bons offices, sur lequel la lettre du représentant de la République d'Indonésie se fondait, n'avaient pas encore pu être reproduites.

D'autre part — ceci soit dit en passant — les observations que les Gouvernements des Pays-Bas et de la République d'Indonésie avaient été invités par la Commission à communiquer directement au Conseil ne nous étaient pas encore parvenues. Les annexes au rapport — plus de cent pages — ne furent distribuées que dans la soirée du mercredi 15. Quoi qu'il en soit, il était loisible à chacun des membres du Conseil, de même qu'à la délégation de l'Australie, de requérir la convocation d'une seule séance extraordinaire du Conseil ou même seulement l'inscription de la question d'Indonésie à l'ordre du jour d'une des deux séances du 17 décembre.

Aucun membre du Conseil, aucun non plus des autres Membres des Nations Unies — l'Australie pas plus que les autres — n'estima devoir assumer la responsabilité de prendre une telle initiative au nom de son Gouvernement. Bien plus, avant l'ajournement de la séance du 17 décembre après-midi [386ème séance], le désir fut exprimé que les membres reçussent, en cas de convocation urgente, un préavis de trois jours au moins. Ce désir ne suscita aucune objection, quoique chacun eût indubitablement présenté à l'esprit la requête du représentant de la République d'Indonésie.

Néanmoins, dès que, pour la première fois — je répète: pour la première fois — dans la nuit du samedi 18 au dimanche 19; un membre du Conseil demanda une convocation immédiate du Conseil, je me montrai prêt à lancer cette convocation, au besoin pour le jour même, c'est-à-dire le dimanche après-midi.

La séance fut ensuite reportée au lundi matin, conformément au désir qui m'en fut exprimé.

Tels sont les faits.

Le représentant de l'Australie a également mis en cause le membre belge de la Commission de bons offices. Je me réserve de lui répondre sur ce point ultérieurement, non plus en tant que Président du Conseil, mais comme représentant de la Belgique.

M. JESSUP (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais présenter une motion d'ordre. Je crois nécessaire de formuler une ré-

my Government, a reservation which is not intended as any criticism of the President. I wish expressly to reserve the position of my delegation on the question of the establishment of a Security Council precedent to the effect that, if one member of the Security Council makes a statement which is not controverted by other members, it must be assumed that the other members have accepted the statement. I feel it particularly necessary to make this reservation in view of what has been said. The representative of the Soviet Union—at the same meeting, I believe—made some observations about the procedural or substantive character of a resolution which was then being considered by the Security Council. I did not consider it necessary to discuss the validity of the views expressed by the representative of the USSR, but I should like to have it appear on the record that my delegation, by failing to object at that time, did not express agreement with the point of view enunciated by the representative of the Soviet Union.

The PRESIDENT (*translated from French*): If members agree, we might suspend the meeting now and resume it this afternoon at 3 p.m.

The meeting rose at 1.10 p.m.

THREE HUNDRED AND NINETY-FIRST MEETING

Held at the Palais de Chaillot, Paris, on Thursday, 23 December 1948, at 3 p.m.

President: Mr. F. VAN LANGENHOVE (Belgium).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

The agenda was that of the 390th meeting (S/Agenda 390).

4. Continuation of the discussion on the Indonesian question

At the invitation of the President, Colonel Hodgson, representative of Australia, Mr. Desai, representative of India, Mr. van Roijen, representative of the Netherlands, Mr. Ingles, representative of the Philippines, and Mr. Palar, representative of the Republic of Indonesia, took their places at the Security Council table.

Mr. EL-KHOURI (Syria): The members of the Security Council have received document S/1135, which is a communication addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General of the Arab League. The members who have read this document will appreciate the extent to which the Arab States are concerned in the question of Indonesia.

serve au nom de mon Gouvernement, et cette réserve n'est nullement une critique à l'adresse du Président. Je tiens expressément à réserver la position de ma délégation sur la question du précédent que créerait le Conseil de sécurité s'il décidait que, dans le cas où un membre du Conseil de sécurité fait une déclaration à laquelle ne s'opposent pas les autres membres, il faut considérer que ces membres l'approuvent. J'estime qu'il est particulièrement nécessaire de formuler cette réserve après ce que l'on vient de dire. Le représentant de l'Union soviétique — à la même séance, je crois — a présenté des observations sur le point de savoir si une résolution, que le Conseil de sécurité était alors en train d'examiner, constituait une question de procédure ou une question de fond. Je n'ai pas jugé opportun de discuter les opinions exprimées par le représentant de l'URSS, mais je voudrais que le procès-verbal mentionne que ma délégation, si elle n'a pas soulevé d'objections à ce moment-là, n'a cependant pas approuvé le point de vue exposé par le représentant de l'Union soviétique.

Le PRÉSIDENT: Nous pourrions interrompre nos délibérations et les reprendre, si cela vous convient, cet après-midi à 15 heures.

La séance est levée à 13 h. 10.

TROIS-CENT-QUATRE-VINGT-ONZIÈME SÉANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le jeudi 23 décembre 1948, à 15 heures.

Président: M. F. VAN LANGENHOVE (Belgique).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

L'ordre du jour est celui de la 390ème séance (S/Agenda 390).

4. Suite de la discussion sur la question indonésienne

Sur l'invitation du Président, le colonel Hodgson, représentant de l'Australie; M. Desai, représentant de l'Inde; M. van Roijen, représentant des Pays-Bas; M. Ingles, représentant des Philippines, et M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prennent place à la table du Conseil.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Les membres du Conseil de sécurité ont reçu le document S/1135, communication adressée par le Secrétaire général de la Ligue arabe au Président du Conseil de sécurité. Ceux d'entre eux qui ont lu ce document peuvent se rendre compte de la mesure dans laquelle la question indonésienne intéresse les Etats arabes.